

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 2 AVRIL 2019 A 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Etaient présents : Jacques SAULAY, Jacques LAUTUSSIER, Geneviève BACH, Stéphane CALMELS, Joseph GIACALONE, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Paul ROCCHIETTA, Bruno CAILLER

Absents : Michel BARTHE, excusé et représenté par Jacques LAUTUSSIER, Anita HUTIN, excusée et représentée par Stéphane CALMELS, Patricia DALBERA, excusée et représentée par Jacques SAULAY, Nicolas PRIVE, excusé

La séance est ouverte.

Madame Geneviève BACH est désignée secrétaire de séance.

Comptes administratifs 2018

- de la commune :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 468 904.26€ et les recettes à 548 746.49€, soit un excédent de 79 842.23€ pour la section et un résultat final excédentaire de 211 570.02€
En investissement, les dépenses se sont élevées à 323 910.27€ et les recettes à 409 643.21€, soit un excédent de 85 732.94€ pour la section et un résultat final excédentaire de 73 956.59€
Le résultat final, compte tenu de l'excédent reporté de 2017 fait apparaître un excédent de 285 526.03€

- Compte administratif du service assainissement :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 69 260.66€ et les recettes à 67 111.71€, soit un déficit de 2 148.95€ pour la section et un résultat final déficitaire de 10 962.55€
En investissement, les dépenses se sont élevées à 601 645.37€ et les recettes à 276 493.60€, soit un déficit de 325 151.77€ pour la section et un résultat final déficitaire de 131 443.11€
Le résultat final, compte tenu du résultat 2017, fait apparaître un déficit de 142 405.66€.

Monsieur Jacques SAULAY, Président, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018 de la commune et du service assainissement par Monsieur le Maire.
Douze votent pour.

- Compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 5 985.11€ et les recettes à 6 000€, soit un résultat excédentaire de 14.89€.
La situation finale, compte tenu de l'excédent reporté de 2017 fait apparaître un excédent de 33.14€.

Quatre votent pour.

Comptes de gestion 2018 de la commune, du service assainissement et du CCAS

Ce sont les comptes du percepteur.

Ils sont identiques aux comptes administratifs sauf pour 0.57€ datant de 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes de gestion 2018 de la commune et du service assainissement. Treize votent pour.

Il demande au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur le compte de gestion 2018.
Cinq votent pour.

Budgets primitifs 2019

- de la commune :

En ce qui concerne les impôts locaux, le Maire propose de maintenir les taux de

* la taxe d'habitation à 14.68% soit une augmentation du produit de 2.66%

* la taxe sur le foncier bâti à 9.80%, soit une augmentation du produit de 2.52%

* la taxe sur le foncier non bâti à 16.60%, soit une diminution du produit de 8.70%

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 762 617€

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 632 585€

- du service assainissement :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 170 381€
En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 471 816€
Les budgets primitifs de la commune et du service assainissement, présentés par chapitre, sont approuvés par treize voix.
- du centre communal d'action sociale :
En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 8 460 €
Cinq votent pour.

Dotation d'aménagement 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation d'aménagement 2019 s'élève à 38 000€.

Il propose d'utiliser cette subvention pour des travaux de goudronnage au chemin des Tourrettes, évalués à 57 000€ TTC, au taux de 80%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,

de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation cantonale 2019 pour un montant de 38 000€

d'approuver la participation communale prévue au Budget Primitif 2019

de demander les fonds de concours à hauteur 50% de la part restant à la charge de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Prêt relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il peut être nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler la ligne de trésorerie en cas de nécessité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire au règlement des intérêts.

Fonds régional d'aménagement du territoire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 destiné à toutes les communes et de celui destiné aux communes de moins de 1 250 habitants

Il propose au Conseil Municipal de demander

une subvention de 10% pour les travaux de rénovation de l'appartement communal, estimés à 100 000€ TTC, dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 destiné à toutes les communes, soit 8 333.33€

une subvention de 62% du montant des travaux d'aménagement de sécurité de la rue Galléan, estimés à 20 000€ TTC, dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 réservé aux communes de moins de 1 250 habitants, soit 10 333.33€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix,

de solliciter des subventions de la Région dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 comme indiqué ci-dessus

d'approuver la participation communale prévue au Budget Primitif 2019

de demander les fonds de concours à hauteur 50% de la part restant à la charge de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de ces travaux.

Agrandissement de l'école des Cailletiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 22.10.2008, il avait été décidé la construction d'une 4^{ème} classe.

Compte-tenu du nombre de constructions à venir (environ 90), il propose au Conseil Municipal de prévoir l'extension du groupe scolaire des Cailletiers

De ce fait, il convient de rapporter la délibération du 22.10.2008, déléguant la maîtrise d'ouvrage au SILCEN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'extension de l'école des Cailletiers, rapporte la délibération du 22.10.2008, décidant la construction d'une 4^{ème} classe, autorise Monsieur le Maire à faire faire une étude et à faire réaliser les travaux d'extension du groupe scolaire et à signer tous documents relatifs à cette étude et à la réalisation des travaux par treize voix

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10.01.2019 concernant une parcelle cadastrée section C numéro 237 située au lieu dit La Madone, appartenant à Madame Roseline MARI épouse GIRARD-REYDET. Elle se trouve dans une zone où le droit de préemption urbain s'exerce.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite exercer un droit de préemption urbain sur l'immeuble concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur cet immeuble par treize voix.

d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 5.03.2019 concernant le lot 2 de la copropriété cadastrée section C numéros 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 233, 1268, 1269 située aux lieux dits La Madone et le Plantier, appartenant à la SCI du Vieux Four. Il se trouve dans une zone où le droit de préemption urbain s'exerce.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite exercer un droit de préemption urbain sur l'immeuble concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur cet immeuble par treize voix

Création de postes d'agents de maîtrise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer deux postes d'agents de maîtrise territorial, pour répondre aux besoins du service technique

Ils seront chargés de l'encadrement des fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que de la transmission à ces même agents des instructions d'ordre technique émanant des supérieurs hiérarchiques, ainsi que du contrôle de la bonne exécution des travaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, de créer deux postes d'agents de maîtrise territorial, en charge de l'encadrement d'un ou plusieurs agents, ainsi que de la transmission à ces même agents des instructions d'ordre technique émanant des supérieurs hiérarchiques, ainsi que du contrôle de la bonne exécution des travaux et précise que les crédits sont inscrits au budget communal 2019